

III. PROCÉDURE DE DEMANDE D'AUTORISATION ET PUBLICATION D'UN TOURNOI

1. Règlement particulier

Le règlement particulier doit être validé par le Juge-Arbitre et doit préciser :

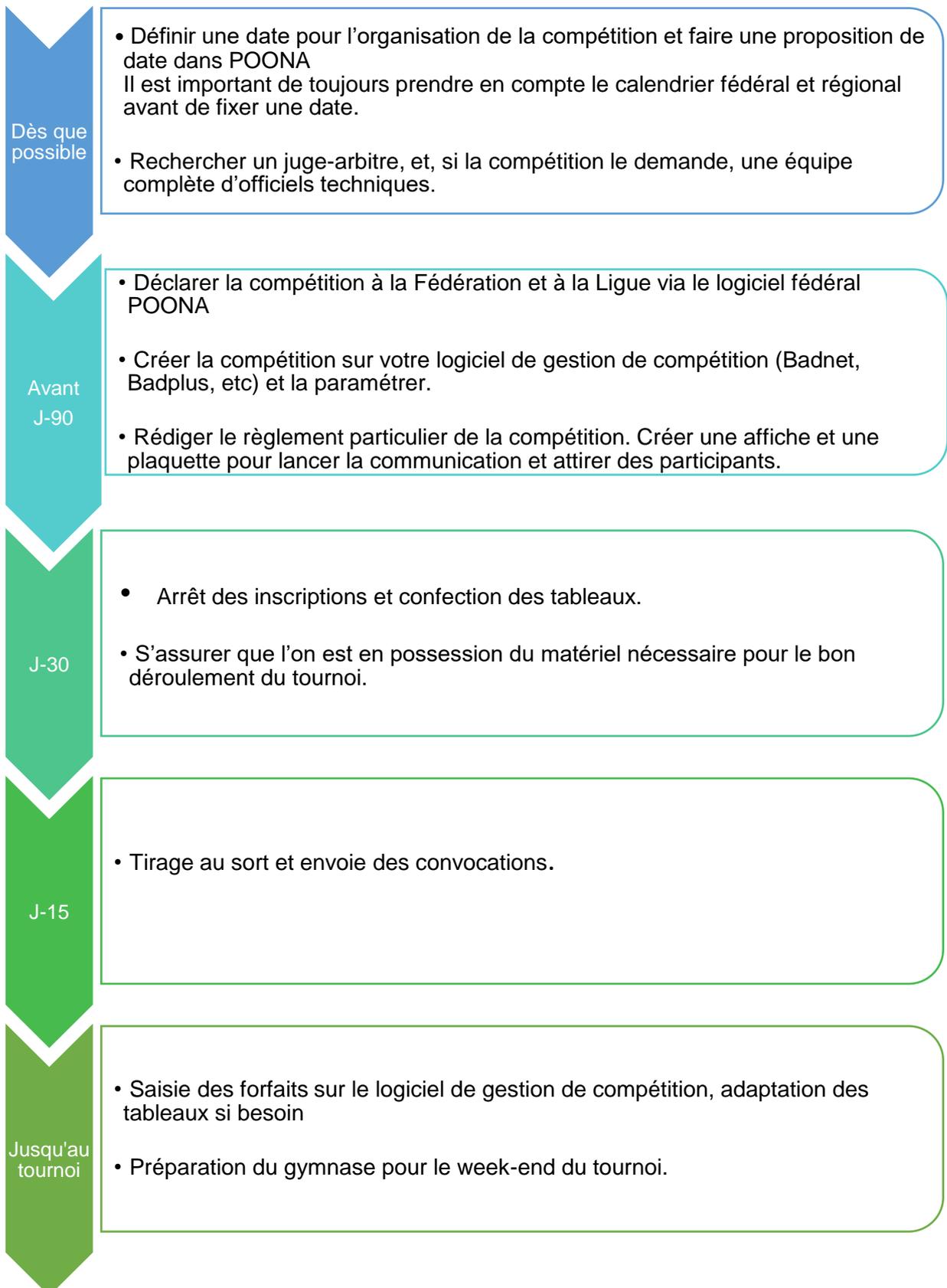
- Le nom du Juge-arbitre,
- La salle
- Le nombre de terrains
- Les dates de fin d'inscription et du tirage au sort
- Le volant officiel de la compétition

2. Type de tournoi : standard ou élite

La FFBaD a défini deux types de tournoi :

Type de tournoi	Modalité de gestion des inscriptions
Standard	Dans l'ordre d'arrivée des inscriptions sans restriction de classement ou de moyenne dans les séries ouvertes. L'organisateur a pour obligation de valider ou non les inscriptions et de prévenir l'ensemble des joueurs de leur situation.
Elites	(Sélection par CPPH dans les séries ouvertes) pour un meilleur coefficient dans le calcul des points. Les inscriptions seront arrêtées entre J-30 et J-28 les meilleurs CPPH constitueront les tableaux ouverts par l'organisateur. Il a pour obligation à J-28 de prévenir au plus tard l'ensemble des joueurs inscrits de leur situation sous peine d'une amende.

3. Etape d'organisation d'un tournoi



4. Demande d'autorisation Poona

Qui peut déposer une demande d'autorisation dans Poona ?

Le président du club ainsi que les membres du bureau et le responsable compétition du club peuvent en faire la demande.

J-90 : Déclaration de la demande d'autorisation de tournoi dans Poona

Onglet Compétition, "Tournois" puis "Demande d'autorisation"

> Référez-vous au [Guide du Badminton](#), rubrique 03.02 "Autorisation et homologation des tournois"

- **PROPOSITION DE DATE :**
 - Caractéristiques de la compétition :
 - Format de compétition (individuel/par équipe)
 - Type de compétition
 - Mode de pratique
 - Identification de la compétition :
 - Nom de la compétition
 - Lieux / Ville
 - Instance délégataire (si demande effectuée par une autre instance. Exemple, un comité, une ligue).
 - Responsables de la compétition :
 - Référent autorisation (différent du GEO)
 - GEO principal
 - Déclaration des tableaux :
 - Jeunes / adultes / vétérans
 - Disciplines
 - Niveaux de jeu ciblés
 - De N à NC
 - Dates des journées de la compétition
- **Validation des dates par la Ligue** dont dépend l'organisateur dans **un délai de 7 jours**, à défaut, validation automatique de l'étape. Toute compétition ouverte au **niveau N** doit être **validée par la Fédération en plus** de la Ligue.

ATTENTION : toute modification d'un de ces éléments tout au long du processus entraîne un retour de la demande à l'étape de proposition de date

Le Juge-arbitre recevra un mail lui indiquant qu'il a été désigné sur une compétition.

- **DOSSIER A COMPLETER - Ajout des éléments obligatoires :**
 - Règlements
 - Règlement particulier du tournoi
 - > Référez-vous au [Guide du Badminton](#), rubrique 03.01.A02 "Règlement particulier d'une compétition"
 - Déroulé
 - Date limite d'inscription
 - Prise en compte CPPH
 - Confection des tableaux
 - Autres
 - Logiciel utilisé
 - Gestion qualifi. D'office
 - Mode d'arbitrage
 - Mode d'arbitrage des finales

- Volant de référence (Voir le classement des volants)
- Onglet tableaux
 - Définir au moins un tableau
- Onglet Journées et salles
 - Définir au moins une salle pour chaque journée
- Onglet Officiels techniques
 - Définir au moins un juge-arbitre ([Guide du Badminton](#), rubrique 06.02.A01)
- Onglet Infos supplémentaires
 - Communication
 - Documents (plaquette d'invitation, affiche ...)
 - Services complémentaires
 - Labellisation (Agenda 21 & Ecobad)
- **Faire passer la demande en "dossier complet"**
- **DEMANDE COMPLEMENT - OFFICIELS**
 - Validation des accords par le / les JA et GEO
- **ATTENTE VALIDATION - LIGUE**
 - Délai de 15 jours pour valider la demande, à défaut, validation automatique de l'étape.
- **DEMANDE COMPLEMENT LIGUE**
 - Dans le commentaire, la Ligue précise les éléments à compléter pour compléter la demande.
 - L'organisateur doit compléter son dossier et repasser par l'étape de validation Ligue.
- **ATTENTE VALIDATION - FFBAD :**
 - Pour toute demande ouverte aux niveaux N.
- **ATTENTE RECEPTION CAUTION**
 - Référez-vous au [Guide du Badminton](#), rubrique 03.05 "Participation fédérale"
- **COMPETITION AUTORISEE**
 - L'organisateur peut alors publier son tournoi.

5. Publicité du tournoi

A partir du moment où le tournoi est autorisé, le club peut communiquer sur l'organisation de son tournoi.

Toute publicité ou envoi de prospectus avant autorisation sera passible d'une amende de 300€.

IV. RÈGLES POUR L'HOMOLOGATION DES TOURNOIS

1. Gestion et confirmation des inscriptions et des convocations

Dès que le nombre d'inscrits au tournoi est atteint, envoi impératif des listes d'attente et/ou refus au fur et à mesure de la réception des inscriptions afin de permettre aux joueurs de s'inscrire éventuellement sur un autre tournoi.

Tout manquement constaté sur ce point sera passible d'une amende 300€. En cas de non-paiement des amendes, aucune autre demande d'autorisation ne sera accordée à l'organisateur.

2. Gestion post-tournoi

A J+3 maximum, le GEO importera les résultats dans POONA pour mise à jour du classement (impératif pour la prise en compte hebdomadaire du nouveau classement dès le jeudi suivant la compétition).

A J+5 maximum, le Juge-arbitre doit établir la feuille informatisée des modifications de tableau, des forfaits et rédiger son rapport.

Sous un délai de 1 mois, la CSR examinera les conditions dans lesquelles le tournoi s'est déroulé.

Elle pourra comme décision(s) :

- Homologuer le Tournoi,
- Ne pas homologuer le tournoi,
- Soumettre au bureau des mesures à l'encontre des organisateurs défaillants,
- Transférer les dossiers en cas de défaillance des officiels à la CLOT.
- Transférer au bureau de la Ligue tout dossier pouvant présenter des suites disciplinaires.

V. RAPPEL DES RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX

Le GEO est le responsable de l'importation des résultats dans Poona. Il doit le faire dans le 3 jours qui suivent la compétition et doit gérer la taxe fédérale des 2€ par participants avec l'instance fédérale.

- Aucun tableau dont l'une des phases est sous format de poule ne peut excéder 10 poules (donc 32 joueurs ou paires). Au-delà des 32 inscrits, le tableau doit obligatoirement se jouer en élimination directe (art. 3.2.2.5 du RGC)
- Pour une paire inscrite dans un tableau, le CPPH du joueur le mieux coté ne peut excéder de 16 fois le CPPH du joueur le moins coté (exemple un joueur D9 avec 8 de CPPH ne peut être associé avec un joueur R5 avec 128 de CPPH).

Quels sont les juges-arbitres autorisés à officier ?

Pour les tournois de niveau Promotion, Départemental ou Régional, un juge-arbitre de grade Ligue Accrédité minimum est nécessaire.

Pour les tournois de niveau National (N1/N2) et/ou multisalles, un juge-arbitre de grade Ligue Certifié minimum est nécessaire.

Pour rappel, il faut un juge-arbitre par tranche de 7 terrains.

Un JA de grade Ligue Accrédité ne peut pas officier en tant que JA principal sur des compétitions de plus de 7 terrains, ni sur des compétitions avec les séries N1/N2, ni avec des arbitres sur la compétition.

Nous vous rappelons que l'annexe C1 du RGC stipule :

- « Au minimum, les demi-finales et finales sont arbitrées par des arbitres diplômés. Dans la mesure du possible, les arbitres sont secondés, notamment pour les matches de double, par des juges de service. »